



Trafic international

Bulletin mensuel

IRAN: ligne de défense avancée pour l'Europe

L'Iran constitue la première ligne de défense avancée de l'Europe sur la voie de l'acheminement des opiacés en provenance d'Afghanistan. Ce pays est en effet d'abord devenu, dans les années 1980, le premier fournisseur de l'opium à partir duquel est fabriquée l'héroïne consommée en France et en Europe. Dans les années 1990, on y a progressivement produit de la morphine et de l'héroïne. Les Iraniens se sont mobilisés contre le transit par leur territoire des convois de trafiquants afghans et pakistanais qui transportent ces drogues jusqu'en Turquie, acheminée ensuite en Europe par la « Route des Balkans ». Cette volonté a été renforcée par le développement de la consommation d'héroïne dans le pays dont, selon le gouvernement, les causes sont l'arrivée d'un million et demi de réfugiés afghans dans les années 1980 et la guerre avec l'Irak. Il est en effet plus facile de désigner un ennemi extérieur, que d'accepter que la consommation de drogue, qui avait des racines culturelles en ce qui concerne l'opium, le haschisch et l'alcool, soit une réponse au rigorisme moral du régime.

La drogue comme outil de la diplomatie régionale

Les saisies annuelles d'opium, de morphine (substances destinées à être transformées en Turquie) et d'héroïne sont restées relativement stables de 1993 à 1998 variant, selon les années, de 64 tonnes à 191 t pour le premier; de 10,4 t à 25,2 t pour la seconde et de 804,5 kg à 2,8 t pour l'héroïne. Les productions record d'opium en Afghanistan en 1999 et 2000¹, si elles n'ont pas correspondu à des records de saisies d'opium en Iran (150 t et 179 t) et de morphine (21 t et 20 t) ont provoqué une augmentation spectaculaire de celles d'héroïne (4,5 t et 6 t). L'annonce de la quasi-disparition de la production afghane en 2001², n'a pas fait baisser la garde au gouvernement iranien: au cours de la réunion de la Commission des stupéfiants à Vienne (20 au 29 mars 2001), le représentant de ce pays a demandé que les Nations unies exigent des Taliban la destruction des stocks de drogue entreposés en Afghanistan.

La lutte contre la drogue devient aussi pour Téhéran un outil diplomatique régional. Ayant « joué » les Nations unies contre le Département d'État américain qui, jusqu'en 1999, plaçait l'Iran sur la liste des pays « décertifiés »³, il récolte aujourd'hui les fruits de cette politique. En effet, l'Iran est devenu pour le PNUCID une sorte de « vitrine » pour l'ensemble de la région dans le domaine de la lutte contre les drogues. C'est donc à Téhéran qu'ont lieu les rencontres régionales de l'organisme onusien, c'est aussi la police iranienne qui devient, de plus en plus, l'interlocuteur fiable au niveau régional (Asie centrale, Pakistan, Afghanistan, Azerbaïdjan).

Au point que la Turquie, qui veut jouer un rôle similaire, ne cesse, ces trois dernières années (1998-2001), de dénigrer la « politique hypocrite de Téhéran » et de souligner que « les plus grandes saisies en Turquie sont de provenance iranienne »⁴.

Les routes se diversifient

Les opiacés et le haschisch en provenance d'Afghanistan entrent en Iran par voie terrestre par la province de Khorassan; en provenance du Pakistan par voie terrestre et maritime par la province du Sistan-e Balouchistan et par mer uniquement dans la province de Hormozgan⁵. Dans la province du Khorassan qui s'étend sur 315 000 km², les autorités ont identifié 90 points d'entrée des drogues. L'existence de régions montagneuses peuplées de tribus belliqueuses spécialisées dans la contrebande d'armes, la prise d'otage et autres activités illicites, rend la répression extrêmement difficile. La province du Sistan-e Balouchistan s'étend sur 187 000 km². Elle est limitée à l'est par le Pakistan et l'Afghanistan et au sud par la mer d'Oman. Cinquante points d'entrée des drogues ont été identifiés et la région sert également d'entrepôt pour les drogues en attendant d'être acheminées à travers l'Iran. La province d'Hormozgan, dans le sud de l'Iran, est située le long du golfe Persique. Sa capitale, Bandar Abbas, est un important port international. Un

1. Respectivement 4500 t et 3200 t contre environ 2500 t les années précédentes.

2. *Drogues, trafic international* n° 2.

3. Depuis la fin des années 1980, l'Iran figurait notamment aux côtés de la Birmanie, de l'Afghanistan ou du Nigeria, sur la liste des pays qui « ne font pas suffisamment d'efforts dans la lutte contre la drogue ». Des responsables du Département d'État ne cachaient pas que cette sanction n'avait pas à voir avec la drogue mais qu'elle s'appliquait à un « État terroriste ». En décembre 1998, le président Clinton a annoncé qu'il allait retirer l'Iran de la liste des pays décertifiés. La raison avancée était que « l'Iran n'est plus un producteur significatif d'opium et d'héroïne et qu'il avait cessé d'être un pays de transit de la drogue destinée aux États-Unis ». Tout le monde a compris qu'il s'agissait d'un geste de bonne volonté répondant à la politique d'ouverture manifestée par le président Mohamed Khatami depuis 1997.

4. Les Turcs omettent de dire que s'ils saisissent d'importantes quantités d'opium et de morphine, sur la route des Balkans on ne saisit plus que de l'héroïne, ce qui prouve que les produits intermédiaires sont transformés dans des laboratoires turcs.

5. *The National Drug Control Report-2000*, Islamic Republic of Iran, Drug Control Headquarters, International Relations Office.

intense trafic de camions qui entrent et sortent du port y favorise le trafic des drogues. Certains chargements, en particulier de haschisch, arrivent également par mer à partir de ports pakistanais situés sur la côte de Makran, comme celui de Gwadar.

Après avoir transité par les provinces du centre de l'Iran où de vastes zones désertiques permettent aux convois de se dissimuler et également de constituer des stocks d'opiacés, les drogues sont acheminées dans le nord-est jusqu'en Azerbaïdjan (en particulier dans la province du Nakhichevan) et en Turquie, où opium et morphine sont transformés en héroïne. Une route traditionnelle est celle qui mène jusqu'aux ports du golfe Persique où la drogue est embarquée pour les Émirats arabes unis, l'Arabie Saoudite et l'Irak. Ainsi, en janvier 2001, la police de l'émirat de Sharjah a saisi 1,1 t de haschisch et arrêté quatre Iraniens. La drogue qui avait été embarquée sur la côte iranienne était destinée à l'Arabie Saoudite.

Une « ligne Maginot » anti-drogues

Pour tenter d'endiguer le flot des opiacés et du haschisch, depuis la fin de la guerre avec l'Irak, Téhéran engage chaque année ses forces de sécurité, qui atteignent 30 000 hommes sur ce front en 2001, dans des combats meurtriers. Les forces iraniennes doivent de plus en plus souvent mener de véritables batailles, parfois plusieurs jours durant, avec aviation, blindés et artillerie, pour venir à bout de convois de drogue comprenant jusqu'à une soixantaine de véhicules défendus par des missiles sol-air, des canons légers et mitrailleuses lourdes, des roquettes RPG antichars et disposant de matériel de transmission radio ultra moderne. En 2000, 142 policiers et 904 trafiquants ont été tués. Cela porte les pertes des forces de sécurité iraniennes à 3 078 hommes depuis 20 ans.

En outre, depuis le début des années 1990, l'Iran a entrepris de construire une véritable « ligne Maginot » d'ouvrages en béton destinés à barrer les fonds des val-

lées par lesquelles les trafiquants pouvaient aisément pénétrer en Iran à partir des pays voisins. Ces barrages qui ont coûté plus d'un milliard de dollars et qui occupent près de la moitié des 2 000 km de frontières que l'Iran partage avec l'Afghanistan et le Pakistan, font jusqu'à 4 mètres de hauteur et 4 mètres d'épaisseur. À la fin des années 1990, le dispositif a été complété par le creusement de tranchées barrant les chemins d'accès à la frontière pour empêcher les véhicules de transiter sur ces axes. Les trafiquants, pour franchir ces obstacles, voyagent désormais sur de puissantes motos capables de franchir les fossés ou de porter des ponts métalliques pliables.

Les autorités ont également évacué un certain nombre de villages frontaliers, particulièrement au Sistan-e Baloutchistan, le long de la frontière du Pakistan et, en novembre 2000, distribué 12 000 armes à feu parmi les *Bassidji* (miliciens islamistes) de localités situées à la frontière afghane. Les miliciens couvraient ainsi, à la fin de l'année 2000, 550 villages. En outre, le parlement a approuvé en mai 2000 un budget spécial pour doter d'équipements électroniques de détection les murs situés le long de la frontière afghane. Cette politique, au-delà de la lutte antidrogue, répond à des problèmes de sécurité, d'autant plus que les trafiquants qui transitent par l'Iran sont des sunnites accusés par les autorités iraniennes, de répondre aux intérêts des *Taliban*.

Un des affrontements les plus meurtriers de ces dernières années s'est produit à la fin du mois d'octobre 1999 dans le désert du sud-est, à 50 km de la frontière pakistanaise. Il a coûté la vie à 37 policiers et à des dizaines de trafiquants. Le chef du bureau du PNUCID en Iran, Antonio Mazzitelli, a déclaré avoir vu les cadavres des victimes. L'affrontement a eu lieu après que la police eût appris par un informateur que deux groupes de Pakistanais s'approprièrent à retirer d'une cache trois tonnes de morphine pour les répartir dans des camions, avant de les expédier à l'intérieur de l'Iran. Les combats se sont déroulés de nuit et, lorsque les renforts sont

arrivés, les trafiquants survivants s'étaient enfuis.

Le spectre d'une toxicomanie de masse

L'autre raison de cet important investissement est le développement de la toxicomanie de masse dans le pays. Le PNUCID en effet classe l'Iran comme le premier consommateur mondial d'opiacés avec une prévalence annuelle de 2,8 % chez les plus de 15 ans, devant le Laos (2,1 %) et le Tadjikistan (2 %) ⁶. Il assortit ce classement des commentaires suivants : « Une estimation du quartier général du Contrôle des drogues iranien, se fondant sur une extrapolation des cas recensés, calcule que la prévalence annuelle de toutes les drogues dans le pays représente 1,2 million de consommateurs. En supposant que 80 % des usagers consomment de l'opium (une étude a montré que 73 % d'entre eux prennent de l'opium, 39 % de l'héroïne et 22 % du haschisch), il pourrait y avoir un million de toxicomanes dans le pays [...] Une autre estimation, se basant sur les personnes en traitement, avance le chiffre de 710 000 personnes ». Entre mars et novembre 2000, la police de la province de Téhéran a par exemple arrêté 41 000 toxicomanes ou dealers et saisi dix tonnes de drogues. Selon la presse, à Maulavi, quartier sud de Téhéran, le gramme d'héroïne ne coûte qu'entre 3 000 et 5 000 rials (1 dollar = 8 000 rials). Ainsi, le coût de la consommation mensuelle d'un héroïnomanie serait de 400 FF, soit la moitié d'un salaire moyen.

Il est donc certain, en tout cas, que la politique ultra-répressive du régime n'a pas été dissuasive. En 1989, le parlement a voté une loi prévoyant la peine de mort pour la détention de plus de 30 g d'héroïne et de 5 kg d'opium. Depuis cette date, 3 000 trafiquants ⁷ et dealers auraient été exécutés.

6. ODCCP, « Global Drug Trends 2000 », New York 2000.

7. En 1999 le rapport du Département d'État américain, évalue à 10 000 le nombre de personnes exécutées depuis dix ans.

Les autorités affirment néanmoins que le rythme des exécutions s'est ralenti. On n'en compterait plus que quelques dizaines par an, en général à la suite de la mort de membres de forces de l'ordre⁸.

Les prémisses d'un changement

Selon les chiffres officiels, les prisons iraniennes comptent à la fin de l'année 2000, 150 000 détenus, dont plus de 75 % sont incarcérés pour trafic ou récidive en matière de consommation. L'arrivée de Khatami au pouvoir en 1997, permet désormais aux tenants de thèses plus libérales de se faire entendre. Ainsi, au cours d'un séminaire international, un haut responsable se demandait si le développement de la toxicomanie n'était pas à mettre en rapport avec une attitude trop stricte à l'égard de l'alcool. Le chef de la Brigade de lutte contre les stupéfiants, Mohammad Fallah, déclarait lui-même à des journalistes, le 2 septembre 1998, « *qu'éduquer les jeunes serait beaucoup plus efficace que de réprimer* ». Un groupe d'étude composé de magistrats avec l'appui de la délégation locale du PNUCID s'est mis en place pour élaborer des recommandations en matière de « peines substitutives à la peine de mort ».

Cette évolution et la volonté politique de lutter contre la toxicomanie ouvrent la possibilité d'une coopération accrue avec la France

(qui jusqu'ici se limitait à la formation de maîtres-chiens), en particulier dans le domaine de réduction de la demande⁹. En effet, la prise en charge sanitaire et sociale des usagers est encore très faiblement organisée. Il n'existe que soixante-cinq centres d'accueils des toxicomanes, dans les grandes villes, en particulier le long des frontières afghane et irakienne. Dans la plupart des provinces on trouve également des groupes de « Narcotiques anonymes », mais dont les membres ne bénéficient pas d'un suivi thérapeutique. Un effort particulier a été cependant accompli dans les lycées avec notamment la création de cellules d'écoute et d'orientation. Il est probable que des actions bilatérales comme l'accueil en France des ONG iraniennes dans des structures sanitaires et sociales, la contribution à l'élaboration d'outils de prévention adaptés à la culture perse ou l'aide à l'élaboration de programmes de prévention de rue¹⁰ pourraient être considérés comme une contrepartie d'un pays européen à l'effort déployé par l'Iran pour stopper le transit des opiacés vers cette région du monde.

Alain Labrousse ■

8. Rapport de la mission française en Iran du 7 au 10 octobre 2000 sur les problèmes posés par la réduction de la demande de drogues [mim].

9. Ibid. La France coopère également avec l'Iran à travers ses contributions au PNUCID et à l'Union européenne.

10. Ibid.

Cela a obligé le président Vaclav Havel à prononcer lui-même une amnistie dans les affaires les plus choquantes.

Le débat autour de la nouvelle loi a été amplifié par les statistiques émanant des organisations internationales. L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) dans son rapport pour l'année 2000 rapporte par exemple qu'« *En république tchèque, l'âge moyen des consommateurs de drogues à problème nouvellement enregistrés en traitement a baissé de 22,8 ans en 1995 à 20,6 ans en 1998. Plus de 75 % des nouveaux patients ont commencé à prendre de la drogue avant 19 ans et plus de 12 % avant 15 ans* ». Un rapport de l'OMS, rendu public en février 2001, affirme que la République tchèque se situe au deuxième rang européen après le Royaume Uni pour la consommation des drogues chez les adolescents.

La commission spéciale du gouvernement sur le problème des drogues, composée en majorité de partisans d'une politique plus libérale d'une part et de la police d'autre part tire des conclusions diamétralement opposées de ces chiffres : pour les premiers ils montreraient l'inefficacité et même la nocivité de la loi, alors que les seconds affirment qu'elle leur permet de combattre plus efficacement le trafic en donnant la possibilité de remonter les filières et que le véritable problème réside dans l'insuffisance des politiques de prévention.

Le gouvernement a reconnu la justesse de cette observation et la Stratégie nationale pour la lutte antidrogues (2001-2004) met l'accent sur la prévention et les traitements. Un effort particulier sera consenti au niveau de la formation des maîtres dans les écoles qui s'étendra désormais du primaire à l'enseignement secondaire. Dans chaque district de la République tchèque sera créé un poste de coordonnateur de la lutte antidrogues. Le problème principal est la divergence de vue parmi les agents de la prévention eux-mêmes entre les tenants d'une position strictement prohibitionniste et ceux qui se contentent de signaler

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE: du tout répressif... au tout prévention

Il commence à être possible d'évaluer les effets de la nouvelle loi modifiant le code pénal dans le domaine de la lutte antidrogue (112/1998) qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1999. Elle a comme principale caractéristique de pénaliser la détention de drogue pour usage personnel, une mesure également prise ces dernières années en Pologne et en Hongrie. Comme dans les deux autres pays d'Europe centrale, les politiciens qui ont voté la loi ont misé sur le réflexe sécuritaire de la population. Alors qu'auparavant la loi établissait une échelle de sanctions en fonction des quantités de drogue détenues, la nouvelle législation laisse aux magistrats toute latitude quant à son interprétation dans la mesure où elle stipule qu'est punissable la « détention de plus qu'une petite quantité de drogue » pour usage personnel. Manquant de repères dans ce domaine, des juges ont déjà prononcé des peines de plusieurs années de prisons pour des infractions relativement mineures, comme la culture en pot et la consommation de marijuana par des adolescents.

les dangers de l'abus des drogues ou les risques qu'elles présentent pour la santé.

Il arrive que dans une même école les élèves soient soumis simultanément aux deux discours.

Un autre problème est que le gouvernement dépense des sommes

importantes pour des actions spectaculaires faciles à médiatiser, alors que les écoles manquent d'argent pour mener une action de prévention élémentaire.

Miroslav Nozina
Institut de relations
internationales (Prague) ■

Affaires en cours

ROUMANIE: guerre des polices

Les affaires de corruption se multiplient en Roumanie. Ovidiu Budusan, chef procureur de la section anticorruption du parquet du Bucarest qui enquêtait sur le président de la République, Ion Illiescu, a été destitué au mois de mars. Craignant pour sa vie, il a adressé une demande d'asile politique à la France¹. L'affaire de la « disparition » de plusieurs tonnes de drogues (Drogues, trafic international n° 2) s'est également compliquée avec les rebondissements récents auxquels a donné lieu celle de 49,5 t d'anhydride acétique commandées par la firme Sintofarm théoriquement destinées à la fabrication d'aspirine.

Cinq cents kilogrammes de cette substance suffisent amplement à permettre toute la production annuelle des cachets d'aspirine, le reste a été revendu à diverses entreprises et on en a perdu la trace. Il se trouve que la responsable de cette opération était madame Ioana Toma, directrice commerciale et épouse du général Toma Zaharia, secrétaire d'État à l'Intérieur. Pour effectuer l'importation d'anhydride acétique, Madame Toma avait besoin d'une

autorisation de l'IGP, un organisme dépendant de son mari. Cette affaire a fait l'objet d'un rapport de Ovidiu Grecea, chef de la direction de Contrôle du gouvernement, le principal service anti-corruption. Ce rapport, suggère l'existence de deux réseaux spécialisés dans le trafic de drogues et de précurseurs dans lesquels sont impliqués des responsables de la police roumaine.

Selon Ovidiu Grecea le général Zaharia est soupçonné de trafi-

quer pour le compte du ministre de l'Intérieur, Ioan Rus et pour le général Virgil Ardelean, chef du service de Protection interne de la police. Ovidiu Grecea a dû démissionner à la demande du Premier ministre.

L'affaire des précurseurs avait commencé en 1999 quand des hommes du colonel Constantin Ursu, chef de la Division du trafic interne de la BCCO (Brigade de lutte contre le crime organisé), – suspendu dans l'affaire des 2 t de drogues « disparues »² – ont découvert 15 t d'anhydride acétique livrées par une filiale de Sintofarm à des Kurdes de nationalité turque.

La saisie a été effectuée sans que la police attende de voir où se situait le laboratoire d'héroïne auquel le produit était destiné. Mais, ces policiers étaient eux-mêmes sous la surveillance du service du Trafic externe (l'autre branche de la BCCO) commandé par le colonel Radu Constantin qui les a dénoncés pour n'avoir pas mené l'affaire jusqu'à son terme.

Correspondance de Roumanie ■

1. Selon le quotidien Libération du 6 avril 2001, un de ses adjoints, le magistrat Duru Dubocan, accusé d'avoir communiqué des documents au ministère de la Justice français « sans respecter les procédures légales » a été longuement entendu par la police roumaine.

2. Voir *Drogues, trafic international* n° 2

Drogues Trafic International (DTI) se situe dans le champ de la « géopolitique de l'offre » tel qu'il est envisagé par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). L'OFDT, dans un proche avenir, devra en effet alimenter l'OEDT d'informations et d'analyses sur ce thème. DTI se penche donc de façon prioritaire sur les réseaux alimentant l'Europe et la France ; sur les politiques des pays européens ainsi que sur les pays bénéficiant de la coopération de la France dans le domaine des drogues.

Les sources d'information sont officielles (gouvernements, PNUCID / ODDCP, OICS, Interpol, etc.) ou proviennent de « cor-

respondants » de terrain (chercheurs, membres d'ONG, journalistes, etc.). Bien que les articles soient publiés sous la responsabilité de leurs auteurs, ils font l'objet préalablement de vérifications auprès de spécialistes, de recoupements, etc. En dépit de ces garanties, il est clair que « la géopolitique de l'offre » s'inscrit dans le cadre des sciences humaines et ne peut reposer (sauf en ce qui concerne les saisies ou les arrestations par exemple) sur les mêmes critères que les autres publications de l'OFDT. D'où l'inclusion d'une rubrique « mise au point » incluant d'éventuelles rectifications ou commentaires.

Rédacteur en chef: Alain Labrousse / Assistant du rédacteur en chef: Hassan Berber

Directeur de publication: Jean-Michel Costes

Maquette et mise en page: Frédérique Million

Ce bulletin paraît tous les mois, une fois par trimestre sur support papier et deux fois sur trois comme bulletin électronique.

Prochaine parution: 6 juin 2001
Contributions: date limite 26 mai 2001